La Gazette de la Nouvelle-Orléans
Fondée en 1844 sous le titre de Courrier de la Louisiane.

NOUVELLE-ORLEANS,
MERCREDI, 25 MARS 1891

PETITES ANNONCES.

FLAUDUHERY & CO., Imprimeurs, No 92 rue de l'Union, entre Carondelet & St Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane. Etiquettes de Pharmacienne, imprimées et coupées depuis 25c le mille. 13 mars—1 an

DEMANDES.

ON demande—Vieux souvenirs et vieilles curiosités de tout genre, telle que tableaux, photographies, meubles, armes à feu, argenterie, vêtements, robes, chapeaux, en un mot tout ce qui peut intéresser le public en général. Ces objets sont destinés à la Première Grande Exposition universelle antique, avec primes, qui sera inaugurée au Musée de Robinson, jeudi, 2 avril 1891. Venez tout de suite avec les curiosités que vous aurez et prenez la liste des prix; etc. 21 mars—

ON demande une bonne d'enfant avec références. S'adresser, immédiatement, No 55 Nord Rampart. 22 mars—3f

ON demande—Un solliciteur pour représenter une Compagnie d'assurance contre l'incendie de premier classe bien établie. Adresser "Assurance" à l'AJAXIE. 20mars—7f

A VENDRE.

A VENDRE—Un bonion de chèvres en diaire. S'adresser à "Diamond," à ce bureau. 25 mars—1f.

A VENDRE—De bonnes vaches à lait avec veaux. S'adresser H. Mehnert, près de Harvey's Canal, paroisse Jefferson. 8 mars—1m

DEMANDES D'EMPLOIS

UN Français industrieux et bien recommandé, pouvant se rendre utile à tout, demande emploi à $10 par mois et nourri, dans une famille ou une institution. Louis Muller, 400 Bagatelle. 24 mars—7f

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mme Mami Leconte vs Jackson Gregory.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No 14,516.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Chas B. Lartigue, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Rue du Canal et Passage de la Bourse dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 31 mars 1891, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un wagon à quatre roues portant le No 771.—Saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après inventaire enregistré au mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

A. D. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
20 mars—20 25 31 f

Mme E. J. Nicholson et son mari Geo. Nicholson, pour l'aider et l'assister, vs Fred. Kirchner.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, No 19,178—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. H. F. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, MARDI, le 31 mars 1891, à midi, au local No 68 rue du Camp, entre les rues Gravier et Carondelet, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une machine à écrire Caligraph No 3; un cabinet en noyer tourné; un lot de matées cocos; une pendule; bibliothèques; pupitres, etc.; d'après un inventaire enregistré en mon bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. PARRENELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
21 mars—21 25 31

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Elise Pallitz, veuve décédée de August H. E. Seibrandt, décédée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 32,178—Division C.—Attendu que William E. Siebrandt a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Elise Pallitz, veuve décédée d'Auguste H. E. Siebrandt, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.
25 mars—25 29—3 avril

Succession de Daniel Gorren.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 17,228—Division A—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession du feu Daniel Gorren, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

Succession de Mme Veuve Joseph M. Rozado.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 23,716—Division E.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession du feu Joseph M. Veuve Joseph M. Rozado, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.
25 mars—25 29—Avril 3

Succession de Mme Louise Burthe, Veuve D. F. Edmond Burthe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,445—Division B—Attendu que Mlle Madeleine Burthe a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Louise Burthe, veuve D. F. Edmond Burthe, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.
17mars—17 22 26

Succession de John Ignatius Hoppe.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,456—Division D—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Ignatius Hoppe, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 mars—20 25 29

Succession d'Antoine Marechal.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,983—Division F. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en est pour lesquelles le compte final présenté par Mme Marie Louise Marechal, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.
19 mars—19 24 28

Succession de Wm McLaughlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 32,442—Division D. Attendu que Mme Bridget McLaughlin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession du feu Wm McLaughlin, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
17mars—17 22 26 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 32,512 Division "D"—Alfred Auzé vs ses créanciers—Ordre de Cour.—Que la cession faite par le pétitionnaire Alfred Auzé est par le présent, accepté par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James Simon, notaire, le MARDI, 7me jour d'avril 1891, à 11 heures A. M., dans le but d'accepter la remise des biens du insolvable, pour prendre en considération sa décharge de toutes dettes, voter pour élire un syndic et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 24 mars 1891.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
25 mars—9 f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,511—Division E—Walter J. Edwards vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la session des biens faite par le pétitionnaire Walter J. Edwards, soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; il est de plus ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James Simon, notaire, le MARDI, 7me jour d'avril, 1891, à 11 heures A. M., dans le but d'accepter la remise des propriétés de l'insolvable, de considérer son application pour une décharge de ses dettes d'entre un syndic, et pour toute autre matière qui pourrait leur être soumise, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre sa personne et ses biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 24 mars 1891.

Signé: N. H. ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
25 av 11—3f en 30 jours

Frank Fleischinger vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,509—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en est pour lesquelles le compte final présenté par Frank Fleischinger, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
20 mars—20 25 29 Greffier.

Succession d'Antoine Ignatius Blessing.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 32,448—Division D—Attendu que Mme Bridget Blessing a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession du feu Antoine Ignatius Blessing, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
17 mars—17 22 26 Greffier.

Succession de Mme Veuve Joseph Bonnecaze.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,716—Division E—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession du feu Joseph M. Veuve Joseph M. Rozado, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
25 mars—25 29—Avril 3 Greffier.

Succession de Mme Louise Burthe, Veuve D. F. Edmond Burthe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,445—Division B—Attendu que Mlle Madeleine Burthe a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Louise Burthe, veuve D. F. Edmond Burthe, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
20 mars—20 25 29 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No 32,512 Division "D"—Alfred Auzé vs ses créanciers—Ordre de Cour.—Que la cession faite par le pétitionnaire Alfred Auzé est par le présent, accepté par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James Simon, notaire, le MARDI, 7me jour d'avril 1891, à 11 heures A. M., dans le but d'accepter la remise des biens du insolvable, pour prendre en considération sa décharge de toutes dettes, voter pour élire un syndic et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 24 mars 1891.

(Signé) N. H. RIGHTON, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
25 mars—9 f en 30 j

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

FOURNI PAR MARS—CLASSE No 169
Tirage de 4 heures P. M.

20 76 38 43 44 58 78 3 72 45 46 62 1

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.

Ce 24 mars 1891—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU,
W. F. PINCKARD,
DAN. A. WILSON,
Commissaires.

ATTRAIT SANS PRECEDENT

Plus d'Un Million distribué.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été renouvelée comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires du Nouveau Plan Mensuel de Nouvelle-Orléans (Juin et Décembre) les grands tirages à numéros simples qui ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et qui tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, pur l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignon le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 14 AVRIL 1891.
—Sous les auspices et la direction—
GROS LOT: $30,000

Cet immense établissement, le plus vaste et le plus populaire de tout le Sud, offre aux amis de la Loterie, pour ce grand tirage mensuel, 100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:		
1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500,	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100,	soit	$99,900
999 Lots de $100,		99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,600

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5 Dixième, $2; Vingtième, $1.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDES PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAR MOIS DE CINQ PIASTRES,
Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les LISTES DE 10 ET 20 PIASTRES.
Adresser à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.
Dénuée Pudrosse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé une loi défendant le service de la malle à TOUTES Loteries, nous nous abrogeons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes autres DEMANDES adressées à Paul Conrad, mais ne les feront pas parvenir les lettres ENREGISTREES à son adresse.

Les dates officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localité après chaque tirage au nombre voulu, par Express, aux frais sucres.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur envers et contre tout, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie devrait continuée de 1885 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.

N.B.—Les billets pour le tirage du mois d'Avril, et les tirages suivants, porteront la signature de son nouveau président PAUL CONRAD.

Il y a tant de systèmes frauduleux et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

100,000 Numéros dans l'Urne

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDES PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAR MOIS DE CINQ PIASTRES,
Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les LISTES DE 10 ET 20 PIASTRES.
Adresser à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.
Dénuée Pudrosse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé une loi défendant le service de la malle à TOUTES Loteries, nous nous abrogeons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes autres DEMANDES adressées à Paul Conrad, mais ne les feront pas parvenir les lettres ENREGISTREES à son adresse.

Les dates officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localité après chaque tirage au nombre voulu, par Express, aux frais sucres.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur envers et contre tout, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie devrait continuée de 1885 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.

N.B.—Les billets pour le tirage du mois d'Avril, et les tirages suivants, porteront la signature de son nouveau président PAUL CONRAD.

Il y a tant de systèmes frauduleux et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance du lot annoncé.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et désirable formant le coin des rues Jackson et Rousseau, (ilet borné par les dites rues et les rues Philip et St-Thomas.) A longcrédit et bas intérêt.

Wesley E. Lawrence vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,240—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou quel que ce soit, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Rousseau, Philip et St-Thomas, généralement connus sous les Nos 1 et 3 sur un plan des dits lots et d'autres fait par Arthur DeArmas, voyer, le 22 février 1869, annexé à un acte de vente de madame Mary A. May à O. M. Rodon, fait pardevant S. Magner, ancien notaire en cette ville, le 20 mars 1869 les dits lots mesurant au pied américain comme suit:

Le lot No 1 de une mesure vingt-trois pieds dix pouces et deux lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur et inégale à la rue Rousseau et entre lignes parallèles de deux cents pieds, formant le coin des dites rues, et le lot No trois mesure trente-huit pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur entre lignes parallèles de deux cents pieds deux pouces, étant la même propriété acquise par le défendeur par achat du plaintif par notarié en date fait pardevant Joseph D. Taylor, notaire, daté le 21 janvier 1890, titre enregistré C. O. Book 132 folio 284.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit la somme de mille piastres avec intérêt sur la dite somme au taux de cinq pour cent par an du 21 janvier 1890 jusqu'à parfait paiement. Deux cents piastres d'intérêt accru au taux de 5 0/0 par an sur les quatre Billets (désignés plus bas) de mille piastres chacun, du 21 janvier 1890 au 21 janvier 1894, plus pour cent d'honoraires d'avocats sur le montant total réclamé. Quatre piastres cinquante pour frais de copie de l'acte et certificat d'enregistrement, les frais de greffe de l'affaire et de la vente, et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera le paiement (jusqu'à concurrence du montant de son enchère) de quatre billets à ordre de mille piastres chacun, tiré par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé, daté le 21 janvier 1890 et payables respectivement dans un, trois, quatre et cinq ans après leur date, portant intérêt au taux de cinq pour cent par an du jour de leur date jusqu'à parfait paiement, l'intérêt payé annuellement (2200 d'intérêt) et hypothèque spéciale portant par le plaintif, ainsi qu'il est dit plus haut tout garanti par hypothèque, lien et privilège de vendeur sur la dite propriété, concurremment avec le réclamation du plaintif, d'après acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, daté le 21 janvier 1890.

L'acquéreur assumant toutes les obligations, etc., de l'acte original de l'hypothèque après rapport aux honoraires d'avocat, assurance, etc.

3° Et la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 mars—11 18 25—1 8 11 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE RARE OCCASION.

Vente par le Shérif Civil de la vente et bien construite bâtisse en briques à trois étages, formant le coin sud-ouest des rues Tchoupitoulas et Commune, actuellement occupée par MM. Jaeger et Du Pass, comme les magasins portant les Nos 9, 11, 13 rue Tchoupitoulas, située dans la partie la plus commerciale des affaires de gros de la ville, facilement loués à de bons locataires, gagnant facilement subdivisibles à peu de frais.

La vente devant être faite sans évaluation à deux mois de crédit ou un billet portant seulement 6 0/0 d'intérêt.

Plans exposés à la Bourse.

D. C. McCan vs. Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,091—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le 18 avril 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Mme Joséphine Gautier à un et à la propriété ci-après désignée, savoir:

Un certain terrain dans le Quatrième District de cette ville, borné par les rues Annonciation, Chippewa, Huitième et Neuvième, portant le numéro municipal 76 de la rue Huitième, et désigné comme le terrain No 11, dans le carré No 84, mesurant vingt-sept pieds quatre pouces de façade rue Huitième, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 mars—17 24 31—avril 7 14 19

Vente du Contenu et Installations d'un magasin de Thé,

Comprenant un Moteur Sprague, Cheval, Miles, Wagon, Coffre-fort en fer, Balances, etc.

Albert C. Marchal vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,464—En vertu d'un ordre de vente en date du 20 mars 1891, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au local ci-après désigné, le MERCREDI, 1er avril 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au Magasin coin des rues Chartres et Canal;

Tout le contenu du dit magasin comprenant en stock de thés, cafés, épices, chocolats, cacao, baking powder, etc., aussi:

Un moteur Sprague force d'un cheval, moteur Sprague, et arbres de couche poulies, calées, compteurs; traits, etc., étagères, etc.

1 coffre-fort Hall.
1 cheval.
1 mulet.
1 wagon et jeux de harnais, etc. Le tout d'après l'inventaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 mars—21 24 28—1er avril

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

E. L. Bérastrès vs. Philip Thompson
No 11,050.

A LA COUR DE CIRCUITE DES ETATS-Unis, pour le District de l'Est de la Louisiane—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé dans la susdite affaire, je vendrai au plus haut enchérisseur le LUNDI, deux (2) avril 1891, à midi, à l'entrée principale de la Douane de la rue du Canal, à la Nouvelle-Orléans, la propriété ci-après décrite, savoir:

Le parélégé No 8 représentant actuelle actions du fonds capital de la compagnie dite: "Electric Traction and Manufacturing Company," au nom de Philippe Thompson, défendeur dans la susdite affaire. La valeur au pair des dites actions $100 chacune.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—A un crédit de deux mois; l'acquéreur étant requis de fournir un bon acceptable, avec bonne et suffisante sécurité portant 5 0/0 d'intérêt par an à partir du jour de la vente et payable 12 mois après date.

L'acquéreur sera également requis de payer comptant une somme suffisante pour couvrir les frais et dépens de ce procès, estimés à $175, laquelle somme sera portée au crédit du dit bon de douane ainsi.

Bureau du Marshal des Etats-Unis,
Nouvelle-Orléans, le 25me jour de mars 1891.

J. B. DONALLY,
Marshal des Etats-Unis, District de l'Est de la Louisiane.
25 mars—avril 1 6

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de poules savantes, muletts, ânes dressés, etc.

Marx Levy & Bro. vs. Lizzie Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,345—En vertu d'un ordre de vente daté le 23 mars 1891 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, SAMEDI, 28 mars 1891, à 10 heures et demie A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local Nos 132 à 146 rue Decatur:

7 poules,
2 mulets,
1 âne.

Tous bien dressés et habitués à faire des tours de force.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff civil de la paroisse d'Orléans.
24 mars—24 25 26 27 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée rue Front, entre Canal et Cresman (la rue à l'ouest étant la ruelle).

Henry Schulig vs. Francis P. Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 34,363—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou quel que ce soit, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commune, Gravier et Magazine, désigné par la lettre A, sur un plan de De Pouilly, daté le 8 septembre 1865 dépose en l'étude de E. G. Gottschalk, notaire, sur un plan 39, et mesurant soixante-deux pieds neuf pouces et quatre lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur cent neuf pieds de profondeur et de façade rue Commune; quarante-trois pieds de largeur sur la limite inférieure; de là il s'étend de quatre pieds six pouces de profondeur, vers la rue Tchoupitoulas plus sur pieds vers la rue Gravier, et de là, deux pieds neuf pouces vers la rue Tchoupitoulas; de là treize pieds vers la rue Gravier, et de là, cent huit pieds sept pouces de profondeur vers la rue Tchoupitoulas.

A midi, les propriétés décrites ci-après, à savoir:

Conditions—Ceci étant la seconde et dernière enchère, le dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un billet, avec bonne et solvable garantie, portant intérêt au taux de six pour cent par an, du jour de vente jusqu'à parfait paiement, et hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement.

L'acquéreur aura à déduire de son enchère et payer comptant, au moment de la vente, un montant suffisant pour payer l'Impresa-lon, honoraires du shérif et du commis, d'avocats, etc., soit à peu près deux mille six cents piastres ($2,600), et un autre, aura à déduire de son enchère et payer comptant au moment de la vente un montant suffisant pour payer les taxes d'Etat, de paroisse et de municipalité sur la dite propriété, soit à peu près mille piastres ($1,000). Ainsi, après avoir déduit du montant de son enchère, et le paiement comptant, d'à peu près trois mille six cent piastres ($3,600), pour payer les frais et charges de la vente, et les taxes sur la dite propriété, ainsi qu'il est dit ci-dessus, l'acquéreur fournira un billet avec garantie pour le reste du montant de son enchère, portant 6 0/0 d'intérêt et garanti par hypothèque, etc., ainsi qu'il est expliqué plus haut.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11 mars—11 18 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens' Bank of Louisiana vs H. F. Starcken.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 11,378—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 4 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La cent trente neuvième, cent quatre-vingt-douzième 139/192 partie de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Huit certains lots de terre se touchant, situés dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Marais, Conti, Tremé et St Louis, les dits lots de terre sont désignés par les numéros 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 36 du dit ilet, d'après un plan d'osé le 27 novembre 1875, par Louis H. Pilié, député voyer de la ville et annexé pour référence à un acte hypothécaire par H. F. Starcken en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane passé pardevant Félix Grima, notaire en cette ville le 21 décembre 1871 et enregistré en ce bureau conformément au dit plan, comme suit: à savoir:

Le dit lot No 11, mesure vingt un pieds trois pouces de face à la rue St-Louis, le même largeur égale le fond sur une profondeur de cent vingt huit pieds huit pouces entre les lignes sur le côté vers la rue Tremé et cent vingt-huit pieds sept pouces quatre et deux tiers lignes sur la ligne qui le sépare du lot numérotage. Le dit lot numéro 12 mesure vingt l'encognure des rues St Louis et Marais et mesure vingt-un pieds huit pouces de face à la dite rue St Louis sur une profondeur de soixante-dix pieds de face à la dite rue Marais. Le dit lot No 13 forme l'encognure des rues St Louis sur une profondeur de soixante-dix pieds de face à la dite rue Marais. Le dit lot No 14 est mesure vingt-un pieds trois pouces de face à la dite rue Conti et la même largeur dans le fond sur l'allée ci-dessus décrite, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds sept pouces quatre et deux tiers lignes sur le côté du lot No 15, et cent vingt huit pieds huit pouces et six lignes sur le côté du lot No 15 et cent vingt huit pieds neuf pouces deux 2/3 lignes sur le côté du lot No 17. Le dit lot No 17 touche au lot No 16 et mesure vingt-et-un pieds trois pouces de face à la rue Conti et la même largeur dans le fond sur la dite allée ci-dessus décrite, sur une profondeur de cent vingt pieds neuf pouces deux 2/3 lignes sur le côté du dit lot. Le dit lot No 16 et cent vingt-huit pieds sept pouces et deux 2/3 lignes sur le côté du lot No 16, et cent vingt huit pieds huit pouces et une 1/3 ligne sur le côté du lot No 15, et cent vingt-huit pieds huit pouces et six lignes sur le côté du lot No 15, et cent vingt huit pieds neuf pouces deux 2/3 lignes sur le côté du lot No 17. Le dit lot No 36 touche au lot No 35 et mesure vingt-un pieds trois pouces de face à la rue Conti, et la même largeur dans le fond sur l'allée ci-dessus décr